

Iffendic



le Hameau de la Pierre Longue



accueil de jour Ti-Coat

- une capacité d'accueil de **10** places
- un temps d'accueil
- des activités de loisirs

contact Iffendic

Le Hameau de la Pierre Longue
26 rue de Montfort
35750 IFFENDIC

Tél. : 02 99 09 92 78
Fax. : 02 99 09 97 50
E-mail : hpl@alaph.org



146 C, route de Lorient
35000 Rennes

Tél. : 02 99 54 48 00
Fax : 02 99 33 99 61
contact@alaph.org

www.alaph.org

Financement : Conseil Général

Population accueillie

L'accueil de jour du Hameau de la Pierre Longue s'adresse à des adultes en situation de handicap psychique et/ou intellectuel, et vieillissants.

Ces personnes doivent être volontaires, actrices de leur projet, stabilisées dans leur comportement et leur pathologie et posséder des capacités à vivre en milieu collectif.

Prestations

Proposer aux personnes accueillies des activités de loisirs dites occupationnelles visant à structurer leur temps, en fonction de leurs attentes et de leurs capacités : cuisine, jardinage, bricolage, gymnastique douce, atelier mémoire, musique, chant, arts plastiques, atelier clown, théâtre, sorties culturelles, ...

Proposer des temps d'accueil à la journée ou à la demie-journée, avec ou sans repas (servi au restaurant du Foyer de vie), du lundi au vendredi de 10h à 17h30.

Encadrement

Une équipe de 2 animateurs, secondée par un accompagnant du foyer de vie, assure l'organisation et l'animation des activités.

Il pourra être fait appel à des intervenants extérieurs pour certaines activités.

Conditions

et procédures d'admission Conditions

- Avoir entre 40 et 60 ans,
- Disposer d'une orientation accueil de jour, foyer occupationnel ou foyer de vie délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, ex-COTOREP).

Procédures

- Élaboration préalable d'un dossier de candidature (questionnaire écrit, bilan social et médical élaboré par les professionnels entourant la personne, orientation de la CDAPH) ;
- Entretien de candidature et visite de l'accueil de jour avec remise du livret d'accueil ;
- Étude du dossier de candidature lors d'une commission d'admission composée du comité de direction de l'association gestionnaire et du médecin territorial du conseil général ;
- Constitution du dossier administratif et du dossier d'inscription à l'aide sociale ;
- Élaboration d'un projet d'accueil individualisé ;
- Admission, signature du contrat de séjour et du règlement de fonctionnement ;
- Période d'observation variable en fonction de la situation de la personne ;

Participation financière

10 € par jour auxquels vient s'ajouter le prix du repas s'il est pris dans le cadre du foyer.